

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-68

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux nouvelles modalités d'intervention publique en matière d'assurance-crédit de court terme en application de l'article 77 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013;

En ayant délibéré lors de sa séance du 8 juillet 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 8 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI